



MEESCHAERT

Asset Management

RAPPORT ANNUEL

ANTIOKEIA

31 DECEMBRE 2021

Code LEI : 969500Q1AVQ03W1CRM08

Société de gestion : Meeschaert Asset Management

Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15

Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	15

COMPTES ANNUELS 19

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

OPC d'OPC : jusqu'à 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

« ANTIOKEIA » a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 80 % de ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index de 20 % de MSCI EMU Net Total Return à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est un indicateur composite composé de 80 % d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index et de 20 % de MSCI EMU Net Total Return. Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indice composite restent cependant possibles à long terme.

L'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans.

Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

Ticker Bloomberg : EG01 Index.

Le MSCI EMU Net Total Return est un indice d'actions représentatif des marchés des moyennes à grandes capitalisations des 10 pays développés de l'union économique et monétaire européenne publié par MSCI (consultable sur www.msci.com). Il est calculé dividendes réinvestis.

Cet indice est administré par MSCI Limited et disponible sur le site www.msci.com.

Ticker Bloomberg : MSDEEMUN.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, Les administrateurs des deux indices de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE)2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

1) Sélection Extra-Financière – ESG

La stratégie d'investissement de « ANTIOKEIA » repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers. Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son process de gestion.

Le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a) Processus ESG – Obligation

L'univers de départ est constitué d'environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0.

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- Score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- Niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse <à 4 (échelle allant de 1 à 5)

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

b) Processus ESG – Action

L'univers de départ est constitué d'environ 700 émetteurs, intégrant notamment l'indice Stoxx Europe 600. L'équipe ISR présente ses analyses dans un comité mensuel, qui regroupe des associations et ONG. Ces comités permettent de débattre sur les enjeux extra-financiers exposés. L'équipe ISR identifie, à la fin de chaque comité, les sociétés ayant le meilleur comportement sur la base des critères présentés ci-dessus, pour les inclure dans l'univers d'investissement. Ces éléments sont complétés par une analyse interne réalisée par Meeschaert Asset Management qui en détaille la logique économique et qui en précise les enjeux éthiques et de développement durable. Cette sélection s'effectue selon une logique de classement, au sein de chaque secteur d'activités. Dans un premier temps, une approche quantitative permet d'éliminer les entreprises les moins bien notées par les prestataires externes. Les deux derniers déciles sont ainsi de facto éliminés (sont exclus les 20 % des titres ayant les notations les plus faibles). Dans un second temps, le reste du secteur est analysé qualitativement de façon approfondie, afin de classer les entreprises en fonction de leurs approches et de leurs évaluations ESG. Plus le secteur sera considéré comme sensible au niveau social et environnemental, et plus le degré de sélectivité sera exigeant.

L'équipe ISR complète son analyse par la veille sur les controverses et les actions correctrices mises en place.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d' « Intégration Positive » vise à sélectionner les entreprises de petite ou moyenne capitalisation, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Ce panier supplémentaire d'entreprises éligibles est compris entre 50 et 100 valeurs, et fait l'objet d'analyses internes en collaboration avec Ethifinance. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. process décrit ci-dessus).

c) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, dans chaque poche (Obligations et Actions), au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

d) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire.

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

e) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC «Monétaires».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

2) Analyse Financière

L'analyse financière est basée sur les critères suivants : La gestion s'effectue dans le cadre d'un processus de sélection basée sur des analyses financières historiques et des données prévisionnelles, définie en fonction des opportunités de marché.

Pour les titres en direct, le processus de sélection s'établit en 4 étapes distinctes:

- suivi et analyse (données économiques, données de marchés, analyses financières et crédit...),
- élaboration du scénario prévisionnel (décisions des banques centrales, prévisions de bénéfices,
- anticipations de l'évolution des courbes de taux...), stratégie d'investissement (choix de zone géographique, choix de secteurs, duration, choix des émetteurs...)
- construction du portefeuille.

Le risque de change sera maintenu en dessous de 10% de l'actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 20% de l'actif net. S'agissant des investissements dans les pays émergents, les zones géographiques correspondent aux zones géographiques suivantes : Amérique centrale et du Sud ; Afrique, Europe de l'est, Russie ; Moyen Orient, Asie et Océanie (hors Japon, Corée du Sud, Nouvelle-Zélande et Australie).

Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions** : entre 0 % et 25 % de l'actif net.
Dans la limite de la fourchette de détention précisée le fonds investira dans des produits d'actions. La répartition sectorielle et géographique des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le fonds privilégie en général les titres de sociétés de pays de l'OCDE, mais pourra à titre de diversification être exposé sur toutes les zones géographiques et sur toutes les capitalisations boursières (avec 10% maximum de petites capitalisations).
- **Titres de créances, instruments monétaires et obligations** : entre 65 % et 100 % de l'actif net.
Le Fonds peut investir en produits de taux libellés en euro (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori.
L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques. Aucune répartition dette privée/dette publique n'est prédéfinie.
Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. La sélection des obligations convertibles et des TCN se fera exclusivement à travers une analyse interne, sans recours aux agences de notation.
Les produits de taux pourront dans la limite de 25% de l'actif, concerner des produits à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield".
Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.
La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note. Le fond privilégiera des titres cotés en euro, mais pourra à titre de diversification investir hors euro, dans la limite de 10% de l'actif net du portefeuille.
La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre 0 et 8.
Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés (bancaires, assurance ou hybrides à hauteur de 100% de son actif net.
Le fonds n'aura pas recours à des obligations contingentes convertibles.
- **Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle** : entre 0 et 10 % de l'actif net.
Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, le FCP pourra détenir des parts ou d'actions d'autres OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion.

L'exposition actions du fonds ne dépassera en tout état de cause pas 25 % de l'actif net du fonds.
- **La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire** (TCN et fonds monétaires gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net. Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Règlementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action
- ◆ Taux
- ◆ Change des pays de l'OCDE
- ◇ Crédit
- ◇ Autres risques (à préciser)

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture
- ◇ Exposition
- ◇ Arbitrage
- ◇ Autres natures (à préciser)

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures
- ◆ Options
- ◇ Swaps
- ◇ Change à terme
- ◇ Dérivés de crédit
- ◇ Autres natures (à préciser)

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux
- ◇ Couverture du risque de crédit
- ◆ Couverture du risque actions
- ◆ Couverture du risque de change
- ◇ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir l'exposition globale du portefeuille au risque de taux, d'actions ou de change.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 100% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif net, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

Risque Global

L'engagement sur les marchés à terme est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP est exposé à divers types de risques qui en raison de la diversité des sous-jacents utilisés, se matérialisent rarement simultanément.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation inférieure à BBB- par les agences de notation ou qui correspond à ce classement. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 25 % au risque de crédit sur des titres de notation inférieure à BBB- ou non notées. Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou

inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de taux : Le FCP sera investi en instruments obligataires, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis à taux fixe peut baisser et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque liés aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque action : La valeur des investissements et le revenu qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les investissements sur des marchés des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires).

Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés dans le cadre d'une stratégie de couverture peut réduire l'exposition aux actifs sous-jacents et donc entraîner une sous exposition du portefeuille.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit de tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel évènement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risques accessoires :

Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif net :

Risque petites capitalisations : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence, le FCP peut être affecté par une modification en matière de contrôle des taux de change ou par toute fluctuation des taux de change entre la devise de référence et ces autres devises. Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence, la valeur du titre va augmenter. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une perte de valeur du titre et une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Garantie ou protection

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

3 ans.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice

2021 ou la première année après une crise sanitaire qui a bouleversé les économies mondiales. L'annonce, début novembre 2020, par Pfizer puis Moderna du développement d'un vaccin très efficace contre les formes graves de Covid a accentué le rebond des marchés d'actifs risqués en fin d'année. Le 1^{er} trimestre 2021 s'ouvre donc dans la perspective d'une poursuite de la réouverture des économies et très rapidement, les marchés actions des pays développés retrouvent leur niveau pré-covid, avec une performance de +10% de l'Eurostoxx 50 au T1. Ce début d'année positif n'occulte pourtant pas les défis qui attendent les investisseurs en 2021 : l'évolution du virus, le déploiement de la vaccination et le redémarrage des économies.

Car l'un des faits marquants sur les marchés financiers fut le retour des craintes inflationnistes. Pour soutenir la croissance, les gouvernements des pays développés ont mis en place des plans de relance sans précédent. Soulignons notamment le plan Biden de relance sociale de 1900 milliards USD qui s'accompagnera d'un plan infrastructure. L'Europe s'est quant à elle dotée d'un plan de relance de 750 milliards d'Euros dont le déploiement s'organise progressivement. Quant aux Banques Centrales, elles maintiennent au S1 2021 leurs mesures de soutien monétaire inédit avec des programmes d'achat d'actifs de grande ampleur : 120Mds USD/mois par la FED et une enveloppe de 1850Mds Euro par la BCE à travers le PEPP. Les anticipations de forte croissance de l'économie mondiale, tirée par ces politiques budgétaires expansionnistes et le discours toujours très accommodant des banquiers centraux, s'accompagnent d'une hausse inédite des matières premières et d'une désorganisation des chaînes d'approvisionnement. L'inflation devient donc le thème de l'année 2021. Il est rapidement acté qu'elle atteindra des niveaux records pour les 30 dernières années. Mais son caractère transitoire fait débat, alimentant un cycle de volatilité sur les taux longs américains et, dans une moindre mesure, en Europe. Ainsi, le 10 ans US, à 0.90% en début d'année, a progressé au T1 de 80 bp pour atteindre un point haut à 1.74% en clôture le 31/03. Quant au 10 ans allemand, il a lui aussi progressé pour atteindre -0.10% au plus haut mi-mai, soit une hausse de 50bp par rapport au 1^{er} janvier. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux longs ont ensuite évolué dans une fourchette de 50bp au gré des anticipations d'inflation et crainte de resserrement des politiques monétaires des banques centrales.

Aux risques inflationnistes se sont ajoutées de nouvelles vagues épidémiques. Le déploiement de la vaccination dans les économies développées s'est accéléré pour atteindre au S1 des niveaux de vaccination supérieurs à 50% de la population, permettant ainsi de réduire significativement les formes de cas grave et les contaminations. Sans pour autant y remédier totalement, ce qui s'est traduit par une troisième vague avec confinement au printemps en France. Des variants plus contagieux ont ensuite fait leur apparition avec notamment le variant Delta, responsable d'une quatrième vague, puis le variant Omicron en décembre qui lança la 5^e vague, obligeant les gouvernements à accélérer la 3^e dose de vaccination.

L'évolution des taux et les vagues successives de Covid ont été les principaux catalyseurs de la volatilité des marchés actions. Le régime de volatilité sur les marchés actions s'est nettement atténué à l'issue du T1 en dépit d'épisodes d'incertitudes entraînant ponctuellement les indices VIX (Vol S&P500) et V2X (Vol Eurostoxx50) sur des niveaux supérieurs à 20%. La progression de ces marchés a été notamment soutenu par les vagues de publications trimestrielles qui n'ont jamais déçu, confirmant à travers les communications des entreprises une reprise économique soutenue avec des PIB devant atteindre 6% de croissance en 2021 aux Etats-Unis et en Europe. A fin décembre, les indices actions européens et américains progressent ainsi respectivement de 24.10% (Eurostoxx50) et 28.68% (S&P), l'Europe étant pénalisée en fin d'année par la propagation inquiétante du variant Omicron. Les indices des marchés émergents, pénalisés notamment par des marchés chinois décevants, terminent en revanche l'année en territoire négatif (-21.72%). Ex-Chine, leur performance est positive mais nettement en deçà des marchés occidentaux, à 8.55%.

Le marché du crédit a été épargné lors des 3 premiers trimestres par les épisodes de volatilité avec des primes Investment Grade oscillant dans une fourchette de 14bp. Les mouvements de taux n'ont pas suffi

à affoler les investisseurs sur une classe d'actifs devenue un outil de politique monétaire pour la BCE. Ainsi, les primes de risque se sont établies en moyenne à 88bp par rapport aux emprunts d'Etat, ne suffisant pas à compenser le mouvement de hausse des taux. La performance de l'Investment Grade est négative en fin d'année à -1.02%. Ce qui n'empêcha pas le marché primaire d'être dynamique, même s'il est en retrait par rapport à 2020, avec 500Mds€ d'émissions. L'année fut logiquement plus volatile sur le High Yield avec une performance de 4% sur les 9 premiers mois. Ce marché fut ensuite pénalisé par un mouvement de hausse des taux brutale puis l'émergence du variant Omicron. Bilan, le High Yield Euro progresse de 3.35% en 2021, à la suite d'une année record en termes d'émissions, traduisant un intérêt croissant des investisseurs pour cette classe d'actifs. L'année 2021 confirme sur l'obligataire le développement des formats ESG, avec des émissions labellisées Green et Social qui ont doublé. Sans compter l'émergence d'un format resté jusqu'alors confidentiel : les Sustainability-Linked bonds, pour permettre à tout émetteur d'intégrer dans leurs émissions des objectifs de développement durable.

b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Pour accompagner cet environnement de reprise économique soutenue, en dépit d'une inflation des intrants perturbant certains secteurs, nous avons surpondéré les actions au cours de l'année avec une moyenne de 22.6% d'actions, en clôturant la fin d'année à 23.7%. Le fonds a notamment profité de la performance de valeurs à fort pricing power, dans la technologie (Cap Gemini, ASML) ou les thématiques de reprise : construction (Schneider, Geberit) et consommation (L'Oreal, EssilorLuxottica). En dépit du mouvement de hausse des taux, le secteur obligataire a également contribué favorablement à la performance du portefeuille grâce à une gestion active et à aux titres d'émetteurs privés, en tête desquels les titres perpétuels du secteur financier (Aegon, Axa, ...) et le Haut Rendement (Nokia, Iliad).

c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM

Les thèmes ayant animé 2021, à savoir l'évolution de l'épidémie et l'intensité des pressions inflationnistes, vont persister en 2022 et devraient à nouveau être des éléments décisifs sur les marchés en 2022. Cette nouvelle année commencera avec probablement de nouvelles restrictions à venir pour faire face au variant Omicron en attendant que la campagne de vaccination pour la 3^e dose fasse ses preuves. Il faudra en outre scruter les prochaines publications d'inflation, ainsi que l'évolution des relations entre les Etats-Unis et la Chine. Parmi les autres risques identifiés, les élections en France peuvent être source de volatilité tout comme les tensions géopolitiques autour de l'Ukraine et Taiwan. La dynamique de reprise économique ne devrait toutefois pas s'essouffler à court terme avec des Banques Centrales attentives au moindre dérapage dans les publications macro-économiques et des plans de relance vont être progressivement déployés. Ce qui conforte notre optimisme pour les actifs risqués à l'aube de cette nouvelle année.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Performances annuelles

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

ANTIOKEIA	C cap	:	5.11 %
ANTIOKEIA	D dis	:	5.11 % <i>Performance coupon détaché inclus</i>

Le benchmark du fonds réalise une performance de 3.64% sur cette période.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTISR CSH EON-I	FR0010529743	668799.36	798067.22
AT&T INC 05/09/2029 2.35	XS1907120791	228195.07	231208.78
CELLNEX TELECOM 20/11/2031 0.75	XS2257580857	198054.75	191176.25
IBERDROLA INTL 1.45	XS2295335413	0	303132.28
ARDAGH METAL PAC 01/09/2028 2	XS2310487074	0	300847.25
LB BADEN-WUERTT 21/02/2031 0.375	DE000LB2CW16	0	299240.24
SMURFIT KAPPA 22/09/2029 0.5	XS2388182573	0	298771.93
HOLDING D'INFRAS 16/09/2028 0.625	XS2385390724	0	298358.23
STELLANTIS NV 07/07/2028 4.5	XS2199351375	0	260290.14
REPSOL INTL FIN 3.75	XS2185997884	0	216474.91

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES C	780765.62
OPCVM	FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS Part C	266000
OPCVM	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	148919.94
OPCVM	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	108812
OPCVM	FR0000971822	MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS PART C	86704.2
OPCVM	FR0000981946	MAM HIGH YIELD ESG Part C	201368.2
OPCVM	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA PART C	492109

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intervenus au cours de l'exercice

- Ajout article 8 SFDR
- Modifs risque accessoire petites capitalisations
- Ajout risque en matière de durabilité
- Changement d'adresse du siège de la société de gestion
- Mise à jour du prestataire spécialisé ISR (ISS ESG)

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Remplacement indice MSCI par STOXX

La réfaction

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part (action) : 0.86 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0.53 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0.33 €

Chaque année le souscripteur de la part D s'engage à verser à l'Association de l'œuvre d'Orient sous la forme d'un don, 70 % du revenu distribué par le fonds. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, La politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM (www.meeschaertassetmanagement.com)

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaertassetmanagement.com . Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 31/12/2021, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 55.90 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Au jour de la publication du Rapport de Gestion, la Société de Gestion ne dispose pas des éléments nécessaires au calcul du % d'actifs investis alignés sur la Taxonomie. Elle s'engage à le produire et à le diffuser dès que possible. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants,

COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence
 - ✓ Performance individuelle
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- Eléments quantitatifs

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2021 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 4 007 k€
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 266 k€.
- Nombre de bénéficiaires : 49.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 162 k€ .
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 2 657 k€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



ANTIOKEIA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021**

ANTIOKEIA
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement ANTIOKEIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ANTIOKEIA

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



ANTIOKEIA

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	22 911 107,58	20 363 185,75
Actions et valeurs assimilées	4 324 046,51	3 597 255,38
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	4 324 046,51	3 597 255,38
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	16 364 803,19	14 592 925,02
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	16 364 803,19	14 592 925,02
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 213 617,88	2 173 005,35
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 213 617,88	2 173 005,35
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	8 640,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 640,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	248 679,29	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	248 679,29	0,00
COMPTES FINANCIERS	815 245,75	1 860 822,44
Liquidités	815 245,75	1 860 822,44
TOTAL DE L'ACTIF	23 975 032,62	22 224 008,19

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	23 279 455,28	22 144 383,06
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	83,62	108,98
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	308 645,16	-20 820,71
Résultat de l'exercice (a,b)	117 604,30	77 639,13
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	23 705 788,36	22 201 310,46
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 640,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	8 640,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 640,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	260 604,26	22 697,73
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	260 604,26	22 697,73
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	23 975 032,62	22 224 008,19

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FGBL BUND 10A 0322	685 480,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	8,48
Produits sur actions et valeurs assimilées	73 954,03	41 020,41
Produits sur obligations et valeurs assimilées	311 942,97	229 533,34
Produits sur titres de créances	0,00	44 389,18
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	385 897,00	314 951,41
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	9 006,68	6 672,77
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	9 006,68	6 672,77
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	376 890,32	308 278,64
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	257 431,99	229 769,79
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	119 458,33	78 508,85
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 854,03	-869,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	117 604,30	77 639,13

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013123825 - ANTIOKEIA D : Taux de frais maximum de 1,20% TTC*.

FR0013123809 - ANTIOKEIA C : Taux de frais maximum de 1,20% TTC*.

La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

La dotation est calculée sur la base de l'actif net déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts ANTIOKEIA C	Capitalisation	Capitalisation
Parts ANTIOKEIA D	Distribution	Distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	22 201 310,46	21 677 862,10
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 693 192,98	3 548 716,03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 350 144,98	-3 363 209,66
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	392 810,45	193 703,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-48 891,65	-184 875,06
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 480,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 120,00	0,00
Frais de transactions	-30 563,50	-30 997,72
Différences de change	0,00	0,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	727 167,89	295 549,66
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 117 290,84	1 390 122,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 390 122,95	-1 094 573,29
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	8 640,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 640,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-7 551,62	-13 947,21
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	119 458,33	78 508,85
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	23 705 788,36	22 201 310,46

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	285 425,84	1,20
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	672 741,55	2,84
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	993 381,42	4,19
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 413 254,38	60,80
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	16 364 803,19	69,03
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	685 480,00	2,89
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	685 480,00	2,89
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	15 085 995,93	63,64	0,00	0,00	993 381,42	4,19	285 425,84	1,20
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 245,75	3,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	685 480,00	2,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	200 890,55	0,85	0,00	0,00	304 191,07	1,28	2 613 638,46	11,03	13 246 083,11	55,88
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	815 245,75	3,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	685 480,00	2,89
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	415 856,16	1,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	238 548,59
	Dépôts de garantie en espèces	10 130,70
TOTAL DES CRÉANCES		248 679,29
DETTES		
	Rachats à payer	238 548,59
	Frais de gestion fixe	22 055,67
TOTAL DES DETTES		260 604,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-11 924,97

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part ANTIOKEIA C		
Parts souscrites durant l'exercice	15 500,929	2 691 992,76
Parts rachetées durant l'exercice	-13 309,440	-2 339 634,40
Solde net des souscriptions/rachats	2 191,489	352 358,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	121 612,617	
Part ANTIOKEIA D		
Parts souscrites durant l'exercice	7,000	1 200,22
Parts rachetées durant l'exercice	-62,532	-10 510,58
Solde net des souscriptions/rachats	-55,532	-9 310,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 530,504	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part ANTIOKEIA C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part ANTIOKEIA D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Parts ANTIOKEIA C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	234 208,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts ANTIOKEIA D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	23 223,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,09
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 084 678,96
	FR0000971806	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	108 812,00
	FR0000981946	MAM HIGH YIELD ESG Part C	201 368,20
	FR0000448987	MAM HUMAN VALUES C1	780 765,62
	FR0000970980	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	148 919,94
	FR0013333549	MAM SUSTAIN USA C1	492 109,00
	FR0000970949	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	266 000,00
	FR0000971822	MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	86 704,20
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 084 678,96

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	83,62	108,98
Résultat	117 604,30	77 639,13
Total	117 687,92	77 748,11

	31/12/2021	31/12/2020
Parts ANTIOKEIA C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	106 856,27	70 112,51
Total	106 856,27	70 112,51

	31/12/2021	31/12/2020
Parts ANTIOKEIA D		
Affectation		
Distribution	10 776,23	7 551,62
Report à nouveau de l'exercice	55,42	83,98
Capitalisation	0,00	0,00
Total	10 831,65	7 635,60
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	12 530,504	12 586,036
Distribution unitaire	0,86	0,60
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	240,07	251,31

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	308 645,16	-20 820,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	308 645,16	-20 820,71

	31/12/2021	31/12/2020
Parts ANTIOKEIA C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	280 437,69	-18 857,35
Total	280 437,69	-18 857,35

	31/12/2021	31/12/2020
Parts ANTIOKEIA D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	28 207,47	0,00
Capitalisation	0,00	-1 963,36
Total	28 207,47	-1 963,36

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net Global en EUR	13 433 349,44	18 606 158,21	21 677 862,10	22 201 310,46	23 705 788,36
Parts ANTIOKEIA C en EUR					
Actif net	11 947 891,01	16 928 946,77	19 704 279,17	20 124 663,88	21 540 446,06
Nombre de titres	73 675,630	111 409,097	118 657,951	119 421,128	121 612,617
Valeur liquidative unitaire	162,16	151,95	166,05	168,51	177,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,04	0,30	-0,32	-0,15	2,30
Capitalisation unitaire sur résultat	1,21	0,94	1,11	0,58	0,87
Parts ANTIOKEIA D en EUR					
Actif net	1 485 458,43	1 677 211,44	1 973 582,93	2 076 646,58	2 165 342,30
Nombre de titres	9 166,857	11 124,659	12 049,732	12 586,036	12 530,504
Valeur liquidative unitaire	162,04	150,76	163,78	164,99	172,80
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,31	-0,31	-0,15	0,00
Distribution unitaire sur résultat	1,14	0,94	1,10	0,60	0,86
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,019	0,00 (*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	610	126 666,50	0,53
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	3 800	154 888,00	0,66
SAP SE	EUR	850	106 165,00	0,45
TOTAL ALLEMAGNE			387 719,50	1,64
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 600	95 424,00	0,40
TOTAL ESPAGNE			95 424,00	0,40
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	760	116 523,20	0,49
ALBIOMA	EUR	2 500	85 700,00	0,36
ALSTOM	EUR	2 900	90 538,00	0,38
AXA	EUR	5 570	145 850,45	0,61
BNP PARIBAS	EUR	1 880	114 247,60	0,48
CAPGEMINI SE	EUR	1 100	237 050,00	1,00
EDENRED	EUR	1 900	77 083,00	0,32
ENGIE	EUR	7 720	100 468,08	0,43
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 280	239 667,20	1,01
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	1 050	43 921,50	0,18
ID LOGISTICS GROUP	EUR	260	95 550,00	0,41
KORIAN SA	EUR	4 142	115 313,28	0,49
L'OREAL	EUR	520	216 814,00	0,92
MICHELIN - CATEGORIE B	EUR	580	83 607,00	0,35
ORANGE	EUR	4 900	46 123,70	0,20
ORPEA	EUR	700	61 670,00	0,26
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 000	172 460,00	0,73
SEB	EUR	1 265	173 178,50	0,73
SUEZ SA	EUR	6 000	118 860,00	0,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	6 188	199 624,88	0,84
WORLDLINE SA	EUR	1 412	69 202,12	0,29
TOTAL FRANCE			2 603 452,51	10,98
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	350	247 345,00	1,04
KONINKLIJKE DSM	EUR	800	158 400,00	0,67
STELLANTIS NV	EUR	8 030	133 924,34	0,57
TOTAL PAYS-BAS			539 669,34	2,28
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	460	140 760,00	0,59
UNILEVER PLC	EUR	3 000	141 165,00	0,60
TOTAL ROYAUME-UNI			281 925,00	1,19
SUISSE				
GEBERIT NOM.	CHF	190	137 051,59	0,57
NESTLE NOM.	CHF	1 100	135 692,58	0,57
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	390	143 111,99	0,61
TOTAL SUISSE			415 856,16	1,75

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			4 324 046,51	18,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées			4 324 046,51	18,24
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	EUR	200 000	217 816,97	0,92
LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	EUR	300 000	292 172,05	1,23
ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	EUR	200 000	203 072,01	0,86
TOTAL ALLEMAGNE			713 061,03	3,01
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	EUR	200 000	224 588,34	0,95
TOTAL BELGIQUE			224 588,34	0,95
DANEMARK				
ORSTED 1.75% 09-12-19	EUR	100 000	102 623,16	0,43
ORSTED 6.25% 26-06-13	EUR	20 000	22 402,03	0,09
TOTAL DANEMARK			125 025,19	0,52
ESPAGNE				
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	EUR	100 000	103 486,29	0,43
TOTAL ESPAGNE			103 486,29	0,43
ETATS-UNIS				
ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	EUR	300 000	298 442,17	1,26
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	100 000	98 488,98	0,41
MMS USA FINANCING 0.625% 13-06-25	EUR	200 000	202 962,05	0,86
TOTAL ETATS-UNIS			599 893,20	2,53
FINLANDE				
NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	EUR	200 000	212 414,71	0,90
TOTAL FINLANDE			212 414,71	0,90
FRANCE				
ACCOR 2.375% 29-11-28	EUR	200 000	201 242,49	0,85
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	300 000	323 568,21	1,37
ARKEMA 2.75% PERP EMTN	EUR	200 000	211 164,47	0,90
AXASA 3 7/8 05/20/49	EUR	250 000	280 874,37	1,18
AXA TV PERP	EUR	151 000	141 711,70	0,60
BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	EUR	200 000	211 441,71	0,89
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL EIS10R+0.1% PERP	EUR	244 000	234 357,26	0,98
BNP PARIBAS TMO OCT85 TSDI	EUR	100 000	95 375,00	0,40
BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	EUR	300 000	299 235,78	1,26
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	200 000	195 668,81	0,83
CASI GUIC FLR PERP	EUR	100 000	68 923,70	0,29
CNP ASSURANCE TV04-PERP	EUR	300 000	272 009,25	1,15
C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	EUR	300 000	312 091,23	1,32
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	200 000	208 516,81	0,88
CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	EUR	300 000	321 117,60	1,35
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	200 000	207 429,54	0,87
EDF 2.625% PERP	EUR	200 000	204 322,23	0,86
EDF 4.0% PERP	EUR	100 000	107 096,22	0,45
ENGIE 1.5% PERP	EUR	100 000	99 973,34	0,43

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FAURECIA 2.375% 15-06-29	EUR	200 000	201 772,69	0,85
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	EUR	250 000	285 425,84	1,20
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	EUR	200 000	234 404,86	0,98
GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN	EUR	100 000	102 679,43	0,44
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	300 000	294 485,57	1,25
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	EUR	100 000	97 957,28	0,42
ICADE 1.5% 13-09-27	EUR	100 000	105 784,88	0,44
ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	EUR	200 000	206 407,23	0,87
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	200 000	211 167,64	0,89
IMERYS 1.0% 15-07-31	EUR	200 000	196 536,95	0,83
LAMON 5.05 12/17/49	EUR	150 000	173 699,31	0,74
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	2 000	107 636,00	0,46
ORANGE 5.25% PERP	EUR	150 000	172 220,19	0,72
ORPEA 2.0% 01-04-28	EUR	200 000	203 998,58	0,86
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS 1.25% 26-06-24	EUR	200 000	204 453,07	0,87
QUADIENT SA 3.375% PERP CV	EUR	3 000	175 674,00	0,75
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	100 000	103 187,96	0,44
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	150 000	151 053,79	0,63
SG 1.125% 30-06-31 EMTN	EUR	200 000	200 845,90	0,84
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	100 000	113 811,08	0,48
SUEZ SA 2.5% PERP	EUR	100 000	102 102,81	0,43
TEREGA 0.625% 27-02-28	EUR	200 000	199 345,07	0,84
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	200 000	199 112,71	0,84
VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	EUR	300 000	306 748,42	1,29
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	200 000	207 391,47	0,87
TOTAL FRANCE			8 554 022,45	36,09
IRLANDE				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 0.375% 15-09-27	EUR	100 000	99 258,54	0,41
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	300 000	295 723,40	1,25
TOTAL IRLANDE			394 981,94	1,66
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	200 000	192 575,18	0,81
ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	EUR	100 000	111 876,54	0,47
ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	EUR	200 000	197 774,19	0,83
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	200 000	200 070,07	0,85
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	200 000	188 541,00	0,80
TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 1.125% 26-03-22	EUR	200 000	200 890,55	0,85
TOTAL ITALIE			1 091 727,53	4,61
JAPON				
NIDEC 0.046% 30-03-26	EUR	100 000	99 478,29	0,42
TOTAL JAPON			99 478,29	0,42
LUXEMBOURG				
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	200 000	197 096,73	0,83
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	200 000	200 942,00	0,85
SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	EUR	300 000	287 082,45	1,21
TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	EUR	300 000	313 225,14	1,32
TOTAL LUXEMBOURG			998 346,32	4,21
NORVEGE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STOREBRAND LIVSFORSIKRIN TV 04/04/2043	EUR	200 000	226 505,59	0,96
TOTAL NORVEGE			226 505,59	0,96
PAYS-BAS				
AEGON NV NLD10A PERP SUB *EUR	EUR	200 000	181 004,51	0,76
AKZANA 1 5/8 04/14/30	EUR	100 000	109 248,79	0,46
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	100 000	98 207,36	0,41
EDP FIN ZCP 12-11-23 EMTN	EUR	100 000	99 738,00	0,42
EDPPL 1 7/8 10/13/25	EUR	100 000	107 049,37	0,45
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	EUR	200 000	248 255,01	1,05
GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	EUR	100 000	107 227,38	0,46
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.0% 22-04-27	EUR	200 000	209 674,22	0,88
IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	EUR	300 000	304 711,46	1,29
KPN 2.0% PERP	EUR	100 000	102 258,11	0,43
POSTNL NV 0.625% 23-09-26	EUR	200 000	203 600,74	0,86
RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	EUR	200 000	201 622,92	0,85
REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	EUR	200 000	216 026,42	0,91
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	100 000	110 003,13	0,46
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	200 000	228 732,51	0,97
TOTAL PAYS-BAS			2 527 359,93	10,66
ROYAUME-UNI				
BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	EUR	200 000	197 796,32	0,83
NATL GRID 0.25% 01-09-28 EMTN	EUR	200 000	196 762,23	0,83
RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	EUR	100 000	99 353,83	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			493 912,38	2,08
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			16 364 803,19	69,03
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			16 364 803,19	69,03
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	EUR	25	108 812,00	0,46
MAM HIGH YIELD ESG Part C	EUR	5 830	201 368,20	0,85
MAM HUMAN VALUES C1	EUR	21 586	780 765,62	3,30
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	EUR	78	148 919,94	0,62
MAM SUSTAIN USA C1	EUR	15 100	492 109,00	2,08
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS C1	EUR	5 600	266 000,00	1,12
MAM TRANSITION DURABLE OBLIGATIONS C	EUR	1 595	86 704,20	0,37
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	12	128 938,92	0,54
TOTAL FRANCE			2 213 617,88	9,34
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 213 617,88	9,34
TOTAL Organismes de placement collectif			2 213 617,88	9,34

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
FGBL BUND 10A 0322	EUR	-4	8 640,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			8 640,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			8 640,00	0,04
TOTAL Instruments financier à terme			8 640,00	0,04
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-8 640	-8 640,00	-0,04
TOTAL Appel de marge			-8 640,00	-0,04
Créances			248 679,29	1,05
Dettes			-260 604,26	-1,10
Comptes financiers			815 245,75	3,44
Actif net			23 705 788,36	100,00

Parts ANTIOKEIA D	EUR	12 530,504	172,80
Parts ANTIOKEIA C	EUR	121 612,617	177,12



MEESCHAERT

Asset Management